



GROUPE COLABOR INC.

NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le 1^{er} mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| NOTES EXPLICATIVES | 3 |
| STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ | 4 |
| Dénomination, adresse et constitution | 4 |
| Liens intersociétés | 4 |
| ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ | 5 |
| Historique de Colabor | 5 |
| Historique de l'entreprise des trois derniers exercices..... | 7 |
| ACTIVITÉS DE COLABOR | 8 |
| FACTEURS DE RISQUE | 11 |
| DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS | 15 |
| STRUCTURE DU CAPITAL | 15 |
| MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES | 16 |
| ADMINISTRATEURS ET DIRECTION | 16 |
| Notices biographiques | 19 |
| Charte du comité d'audit | 20 |
| POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI | 21 |
| MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES | 21 |
| AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES | 22 |
| CONTRATS IMPORTANTS | 22 |
| INTÉRÊTS DES EXPERTS | 22 |
| AUTRES RENSEIGNEMENTS | 22 |

NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont en date du 31 décembre 2022.

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne l'exige autrement, « Colabor » ou la « Société » désigne Groupe Colabor inc.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, et toute référence à « \$ » désigne des dollars canadiens.

Certains énoncés que contient la présente notice annuelle peuvent constituer des « énoncés prospectifs », au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, lesquels comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus ou inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats, les rendements ou les réalisations réels de Colabor ou du secteur d'activité diffèrent substantiellement des résultats, du rendement et des réalisations futurs qu'indiquent ou que laissent entendre ces énoncés prospectifs. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés d'un fait historique dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi constituent de l'information prospective, y compris, notamment les énoncés concernant la situation financière, les distributions en espèce, la stratégie d'entreprise, les acquisitions projetées, les budgets, les litiges, les coûts prévus et les plans et objectifs futurs de Colabor ou intéressant Colabor. Ces énoncés utilisent des termes comme « peut », « pourrait », « devrait », « serait », « sera », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « estimer », « anticiper », « croire », « rechercher », « cibler », « s'efforcer » ou « continuer », ou la forme négative de ceux-ci, et d'autres expressions similaires. Ils reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et le rendement d'exploitation à venir et s'appliquent uniquement à la date de la présente notice annuelle. Les énoncés prospectifs comportent de nombreux risques et incertitudes; ils ne devraient pas être considérés comme des garanties du rendement ou des résultats futurs et ne constituent pas nécessairement des indications exactes quant à la question de savoir si ce rendement ou ces résultats seront atteints. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle soient fondés sur ce que la direction de Colabor croit être des hypothèses raisonnables, Colabor ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs.

Un certain nombre de facteurs pourraient faire différer considérablement les résultats réels des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Certains des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs et de faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs des présentes, comprennent notamment et sans limitation : i) la concurrence d'autres distributeurs de produits alimentaires et non alimentaires; ii) l'aptitude de maintenir les relations d'affaires avec la clientèle existante; iii) les changements dans les habitudes de consommation sous l'effet de changements dans la conjoncture économique et/ou les niveaux de confiance des consommateurs en général; iv) les changements dans le coût des produits provenant de fabricants indépendants et vendus par l'entremise du réseau de distribution de Colabor; v) les changements dans le marché de la distribution et de la vente au détail et dans les préférences des consommateurs; vi) toute nouvelle loi ou réglementation touchant l'entreprise et les activités de Colabor; et vii) les autres facteurs dont il est question ou qui sont mentionnés dans la rubrique « *Facteurs de risque* ».

Si un ou plusieurs de ces risques ou de ces incertitudes devaient se matérialiser, ou si les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs devaient se révéler inexactes, les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont décrits dans la présente notice annuelle comme des résultats prévus, anticipés, estimés ou attendus. À moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige, la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs dans les présentes sont expressément et entièrement donnés sous réserve de la présente mise en garde.

STRUCTURE DE LA SOCIETE

Dénomination, adresse et constitution

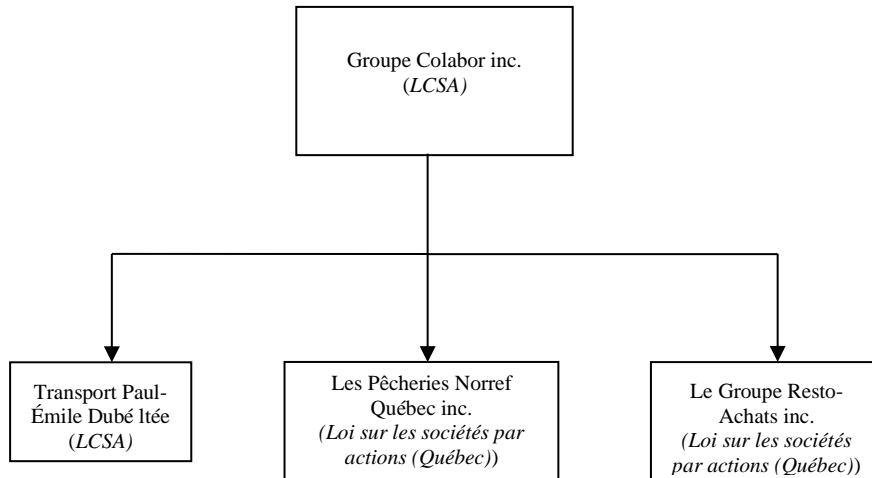
Groupe Colabor inc. a été constituée le 1^{er} février 2006 au moyen d'un certificat de constitution en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») sous la dénomination « 6513590 Canada inc. ». Le 10 avril 2006, la Société a modifié cette dénomination pour celle de « Biotechnologies ConjuChem inc. » et elle a, à cette date, supprimé les restrictions au transfert d'actions et mis à jour son capital-actions autorisé afin de supprimer toute catégorie d'actions autre que les actions ordinaires.

Le Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») était une fiducie à vocation limitée et à capital variable sans personnalité morale créée sous le régime de la législation de la province de Québec aux termes d'une déclaration de fiducie intervenue en date du 19 mai 2005. Le 8 juillet 2009, le Fonds a annoncé son intention de convertir sa structure de fiducie de revenu en une structure de société par actions. Afin de réaliser la conversion, le Fonds a conclu une convention relative à un arrangement avec entre autres, la Société dans le but de réaliser la conversion conformément à un plan d'arrangement prévu par la législation en vertu de la LCSA (l'« Arrangement »). La conversion a été réalisée le 25 août 2009. (Voir la section *Évolution générale de la société* de la présente notice annuelle). Afin de simplifier son organigramme corporatif et consolider ses principales opérations au sein d'une seule entité, la Société a procédé à la liquidation de Colabor, société en commandite et de son commandité Gestion Colabor inc. à la fin de son dernier exercice financier.

Le siège social et établissement principal de Colabor est situé au 1620, boulevard de Montarville, Boucherville, Québec, J4B 8P4.

Liens intersociétés

L'organigramme qui suit illustre la structure d'entreprise des entités opérantes de Colabor, en date du 1^{er} mars 2023. Chacune de ces entités est détenue en propriété exclusive par Groupe Colabor inc.



ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Historique de Colabor

En 1962, 37 distributeurs ont formé une coopérative d'achat pour acquérir des produits de confiserie en plus grandes quantités, bénéficiant ainsi de remises en fonction du volume des achats, afin de devenir plus concurrentiels. Il s'agissait d'une coopérative nommée « Syndicat coopératif Colabor » créée en vertu de la *Loi sur les syndicats coopératifs* (Québec). Cette coopérative d'achat a été prorogée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* sous la dénomination « Colabor Canada (1973) ltée », est devenue « Colabor inc. » en 2000 à l'issue d'une restructuration d'entreprise et est ultérieurement devenue Investissements Colabor inc. (« Investissements Colabor ») après avoir changé sa dénomination en 2005.

En tant que coopérative, tous les avantages obtenus des remises auprès des fabricants et des autres fournisseurs étaient distribués aux membres chaque année. Investissements Colabor a maintenu cette façon de faire même après sa conversion en société.

L'activité d'Investissements Colabor a évolué au fil des ans, ajoutant à la distribution de produits de confiserie, la distribution d'autres produits comme des produits secs, des produits de beauté et de soins, des produits réfrigérés, des aliments surgelés et d'autres produits alimentaires, produits liés à l'alimentation et produits non alimentaires. Dès 2000, Investissements Colabor était un réseau de distribution et de commercialisation intégré pour les marchés du détail et des services alimentaires et à ce moment, Investissements Colabor a procédé à une restructuration d'entreprise dans le but de conserver une partie de ses bénéfices aux fins de financer sa croissance. Cette évolution a alors positionné Investissements Colabor comme une solution de rechange intéressante dans l'Est du Canada pour les distributeurs indépendants desservant des détaillants, des restaurants et d'autres exploitants de services alimentaires souhaitant conserver leur indépendance tout en profitant des avantages du pouvoir d'achat, des produits de marque privée et d'un système d'approvisionnement dont seules les chaînes intégrées peuvent généralement disposer. Tout au long de son histoire, Investissements Colabor a toujours su élargir sa clientèle et sa gamme de produits.

En juin 2005, le Fonds a acquis indirectement les actifs d'Investissements Colabor et a complété un premier appel public à l'épargne. Le 25 août 2009, le Fonds a réalisé la conversion de sa structure de fiducie de revenu en une structure de société par actions (la « Conversion »). Suite à la mise en œuvre de l'Arrangement, les porteurs de parts du Fonds ont reçu une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») pour chaque part de fiducie du Fonds qu'ils détenaient à la date d'effet de l'Arrangement. De plus, aux termes de la Conversion, la Société a acquis les parts échangeables de Colabor, société en commandite que détenait Investissements Colabor en contrepartie d'actions ordinaires de la Société. Immédiatement après la réalisation de la Conversion, la Société est devenue indirectement exploitant des entreprises actuelles de Colabor SC et de ses filiales. Les fiduciaires du Fonds et les dirigeants de Colabor SC qui étaient alors en poste sont devenus les administrateurs et dirigeants de la Société. Cette dernière a alors continué les activités qu'exerçait indirectement le Fonds avant la Conversion.

Le 2 novembre 2009, Colabor a annoncé qu'elle avait complété une réorganisation interne de sa structure d'entreprise au terme de laquelle le Fonds, Fiducie d'exploitation Colabor et Bertrand Distributeur en alimentation inc., entreprise acquise par Colabor SC le 28 avril 2008, ont été liquidés par absorption ou fusionnés avec Colabor. Suite à cette réorganisation, Colabor a pris en charge la totalité des obligations et du passif de ces entités et est devenue l'unique commanditaire de Colabor SC. Cette réorganisation visait à simplifier la structure d'entreprise de Colabor en éliminant les entités qui n'étaient plus nécessaires suite à la conversion de sa structure de fiducie de revenu en une structure corporative.

La Société a débuté ses acquisitions en 2007, notamment par l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Summit distributeur de services alimentaires inc. et par l'acquisition, en 2008, des actions de Gestion Bertrand & Frères inc. un important distributeur indépendant dans l'Est du Québec. Également en 2008, la Société a acquis les actifs de RTD Distributions ltée, incluant sa filiale Transport Paul-Émile Dubé ltée, permettant ainsi à la Société de mieux desservir l'Est du Québec ainsi que de desservir le Nouveau-Brunswick. En 2011, Colabor procède à quelques acquisitions dont l'acquisition par voie d'achat d'actions de Les Pêcheries Norref Québec inc. (« Norref »), le plus important importateur et distributeur de poissons et de fruits de mer frais au Québec et dans la région d'Ottawa, l'acquisition des actifs d'Edfrex, un distributeur membre du groupe de Colabor œuvrant principalement au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'acquisition par voie d'achat d'actions de SKOR Food Group inc. (« SKOR »), un fournisseur de produits alimentaires de gros à service complet et à intégration verticale desservant les secteurs du commerce de détail et de la restauration en Ontario.

Entre 2012 et 2014, la Société élargit ses activités en acquérant les actifs d'un important grossiste et distributeur de viande, Viandes Décarie inc. (« Viandes Décarie ») et de la quasi-totalité de l'actif de T. Lauzon ltée (« T. Lauzon ») et de certains stocks d'une entité liée à T. Lauzon, ainsi qu'en acquérant substantiellement tous les éléments d'actifs de

Poissonnerie Marcotte (1980) inc. (« Marcotte Alimentation »), un distributeur de produits alimentaires et non-alimentaires situé à Trois-Rivières, au Québec.

En octobre 2016, la Société procède à une recapitalisation visant la réduction de son endettement et l'amélioration de sa structure de capital (les « Opérations de recapitalisation »), y compris le placement de droits de 50 millions de dollars (le « Placement de droits ») résultant notamment en la souscription de (i) 12 077 675 actions ordinaires moyennant un montant total de 8 092 042 \$ par Z-Holdings North ULC (« Z-Holdings »), société du même groupe que The Article 6 Marital Trust created under the First Amended and Restated Jerry Zucker Revocable Trust dated 4-2-07 (« Zucker »), (ii) 8 021 527 actions ordinaires moyennant un montant total de 5 374 423 \$ par Gestion Robraye ltée (« Robraye »), une société liée à M. Robert J. Briscoe, et M. Robert J. Briscoe, (iii) 5 864 225 actions ordinaires moyennant un montant total de 3 929 030,75 \$ par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (« FSTQ »), (iv) 5 864 225 actions ordinaires moyennant un montant total de 3 929 030,75 \$ par Investissement Québec (« IQ »), et (v) 6 510 994 actions ordinaires moyennant un montant total de 4 362 366 \$ par la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») (collectivement avec Z-Holdings, Robraye, FSTQ et IQ, les « Garants de souscription »).

Dans le cadre des Opérations de recapitalisation, des droits de nomination ont été accordés par Colabor aux Garants de souscription donnant ainsi, à chaque Garant de souscription, le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat et ce, tant que ce Garant de souscription maintient un certain pourcentage de détention dans la Société. Ainsi, la CDPQ a le droit de proposer à l'élection au poste d'administration un candidat tant qu'il détient au moins 5 % des actions ordinaires émises, Robraye a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 5 % des actions ordinaires émises, FSTQ a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 7,5 % des actions ordinaires émises, IQ avait le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détenait au moins 7,5 % des actions ordinaires émises, et Zucker a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 7,5 % des actions ordinaires.

Au moment des Opérations de recapitalisation, Colabor a versé la somme de 500 000 \$ à Robraye en contrepartie de l'option d'acquérir Dubé & Loiselle inc. (« Dubé Loiselle ») dans les trois ans, une option qui a expiré sans être exercée le 24 février 2020. Elle a également prolongé la date d'échéance des débentures émises le 27 avril 2010 (les « Débentures ») jusqu'au 13 octobre 2021, augmenté le taux d'intérêt des Débentures de 5,70 % à 6,00 % et réduit leur prix de conversion de 16,85 \$ à 2,50 \$ l'action ordinaire aux termes d'un premier acte de fiducie complémentaire en date du 13 octobre 2016 (l'« Acte de fiducie complémentaire ») avec la Société de fiducie Computershare du Canada (le « Fiduciaire des débentures »).

En 2017, la Société a mis en œuvre un plan de rationalisation et d'optimisation de ses activités en Ontario, en cessant ses activités à son centre de distribution de Vaughan pour réattribuer ces activités à ses centres de distribution de Mississauga, London ou Ottawa et en octobre 2017, Colabor s'est entendu avec Recipe Unlimited (anciennement Cara Operations Limited) pour cesser l'approvisionnement des restaurants de la bannière Montana's BBQ & Bar. Par la suite, en novembre 2017, Colabor a également cessé l'approvisionnement de la chaîne de restaurants Popeye's Louisiana Kitchen.

Le 15 janvier 2018, Colabor a procédé à la réduction de son capital-actions en circulation de 934 900 actions ordinaires qu'elle détenait dans son propre capital-actions, lesquelles ont été reçues par la Société suite à la liquidation d'un placement détenu par Investissements Colabor dans la Société. Suite à la décision de Investissements Colabor de procéder à sa dissolution, le placement de 5 087 439 actions ordinaires de Investissements Colabor dans la Société a été liquidé et distribué à ses actionnaires au prorata de leur détention d'actions participantes de catégorie E et catégorie F dans Investissements Colabor. Colabor étant actionnaire de Investissements Colabor, elle a reçu sa part proportionnelle des actions, soit 934 900 actions ordinaires, lesquelles ont immédiatement été annulées puisque la Société ne peut détenir ses propres actions conformément à sa loi constituante.

Le 16 novembre 2018, Colabor a mis de l'avant un plan de rationalisation de ses effectifs approuvé par le conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration »), qui s'est traduit par l'abolition de 51 postes au sein de la plupart des divisions de la Société.

Le 13 mai 2019, Colabor a annoncé qu'elle a clôturé, en date effective du 11 mai 2019, la vente des actifs de sa division Viandes Décarie à 9395-8098 Québec Inc., une entreprise faisant partie du groupe d'Éric Riendeau, pour la somme de 20 000 000 \$, sous réserve de certains ajustements.

Le 17 octobre 2019, Colabor a annoncé que le contrat d'approvisionnement avec Recipe Unlimited prendrait fin prématurément, d'un mutuel accord, avant le 31 mars 2020, soit avant la date d'échéance prévue du 29 décembre 2022.

Historique de l'entreprise des trois derniers exercices

Exercice 2022

Le 4 avril 2022, la Société a annoncé l'acquisition de la totalité des actions de Le Groupe Resto-Achats Inc. et ses filiales, un important regroupement d'achats de restaurants indépendants et résidences pour aînés situés essentiellement dans l'est du Québec.

Le 22 avril 2022, la Société élargit ses activités en acquérant certains actifs de Ben Deshaies Inc. dans la région de l'Outaouais et des Laurentides.

Le 14 juin 2022, la Société a annoncé la nomination de M. Marc Beauchamp à titre d'administrateur de la Société. M. Beauchamp, administrateur expérimenté, a siégé sur plusieurs conseils dont celui de Novacap, plusieurs entreprises de son portefeuille et du fonds de dotation de l'Université McGill. Il siège présentement sur le conseil d'administration de l'Institut Fraser.

Le 29 septembre 2022, la Société a annoncé qu'il déménagera son siège social et son entrepôt situés à Boucherville d'ici la fin 2023 dans de nouvelles installations à l'Écoparc industriel de Saint-Bruno-de-Montarville, à proximité de son emplacement actuel. Les nouveaux locaux industriels seront plus modernes, mieux situés pour les opérations, en plus d'offrir un milieu de travail stimulant et optimal au bien-être des employés.

Le 25 décembre 2022, la Société a complété une réorganisation interne de sa structure d'entreprise au terme de laquelle Colabor SC a transféré la totalité de ses droits et actifs à Colabor, son unique commanditaire. Dans le cadre de cette réorganisation, Colabor assume également la totalité des dettes et obligations de Colabor SC. Cette réorganisation avait pour but de simplifier la structure d'entreprise de Colabor.

Exercice 2021

Le 18 février 2021, la Société a annoncé la clôture de son financement bancaire de premier rang consenti par un syndicat bancaire d'un montant total de 80 millions \$, dont 50 millions \$ en crédit rotatif et 30 millions \$ en prêt à terme (la « Nouvelle facilité de crédit »). La Société a également conclu un financement par voie de dette subordonnée avec IQ d'un montant de 20 millions \$ (« Nouveau prêt subordonné »), dont 15 millions \$ qui ont été déboursés à la signature de l'entente et un solde de 5 millions \$ qui était disponible jusqu'au 18 février 2022 au gré de la Société. La Nouvelle facilité de crédit et le Nouveau prêt subordonné ont permis le remboursement du prêt subordonné de 12 millions \$ octroyé précédemment par FSTQ et le rachat des Débentures.

Le 18 février 2021, la Société a aussi annoncé son intention de procéder au rachat anticipé de la totalité des Débentures émises et en circulation. Le 23 mars 2021, la Société a complété le rachat de la totalité des Débentures en circulation d'un capital global impayé de 49,3 millions \$, plus l'intérêt couru et impayé jusqu'au, mais en excluant le 23 mars 2021. Les Débentures qui étaient inscrites à la cote de la bourse de Toronto sous le symbole GCL.DB.A ont été retirées de la cote de la bourse le 23 mars 2021.

Le 28 avril 2021, la Société a annoncé la nomination de M. Pierre Blanchette au poste de premier vice-président et chef de la direction financière, poste qu'il occupe depuis le 25 mai 2021.

Le 14 octobre 2021, la Société a annoncé la nomination de M. Jean Gattuso au sein de son conseil d'administration. M. Gattuso a occupé divers postes exécutifs séniors au sein de la filiale A. Lassonde inc. entre 1995 et 2009 et a été nommé chef de l'exploitation d'Industries Lassonde inc. en 2009 et a occupé les fonctions de président et chef de l'exploitation de 2012 à 2021.

Exercice 2020

Le 8 janvier 2020, la Société a annoncé la consolidation des activités de Distribution broadline de la division Summit Foods (« division Summit ») en Ontario vers son centre de distribution de Mississauga résultant en la fermeture des centres de distribution de London et d'Ottawa le 9 février 2020 et le 2 mars 2020, respectivement. Le centre de distribution de Mississauga a par la suite été fermé en juillet 2020.

Le 24 février 2020, Colabor a annoncé l'expiration de l'option pour acquérir Dubé Loiselle et sa décision de ne pas exercer l'option selon les modalités et conditions convenues dans l'entente originale.

Le 11 mars 2020, l'organisation mondiale de la Santé a annoncé que le virus de la Covid-19 constituait une pandémie mondiale. Cette pandémie a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus, tel l'interdiction de voyager, la fermeture des services non essentiels, le confinement des citoyens et la distanciation sociale, se traduisant ainsi par un ralentissement économique. La Société, en tant que distributeur alimentaire a été considérée comme un service essentiel et a continué ses activités et à desservir ses clients actuels incluant les hôpitaux, CHSLD, bases militaires, banques alimentaires et des organismes à but non lucratif tout en ayant mis en place, de temps à autre en fonction des exigences légales applicables, différentes mesures afin de protéger ses clients, fournisseurs et ses employés.

Le 12 mars 2020, la Société a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de la majorité des actifs de sa division Summit à Flanagan Foodservices inc. (« Flanagan »), cette vente ayant été complétée le 11 mai 2020. La majorité des actifs de la division Summit ont été vendus pour une somme de 9,4 millions \$ sujet à certains ajustements après la clôture.

En mai 2020, la Société a fermé ses trois derniers magasins Skor Cash & Carry en Ontario.

Le 26 mai 2020, M. François R. Roy a été élu à titre d'administrateur de la Société. Le conseil d'administration a nommé M. François R. Roy à titre de président du comité d'audit à compter de cette même date.

Le 30 juillet 2020, la Société a annoncé le départ de M. Pierre Gagné à titre de premier vice-président et chef de la direction financière, poste qu'il occupait depuis mai 2019. L'intérim a été assumé par Mme Marie-France Laberge, contrôleur corporatif jusqu'à l'entrée en poste de M. Pierre Blanchette en mai 2021.

ACTIVITES DE COLABOR

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires desservant le marché des services alimentaires dans les créneaux de l'hôtellerie, la restauration et les marchés institutionnels et celui du marché de détail. Elle exerce ses activités par le biais de deux segments : le segment de la distribution et le segment de la vente en gros tel que plus amplement décrit ci-après.

Segment de la distribution

En date du 31 décembre 2022, le segment de la distribution comprend les divisions suivantes :

Colabor Distributeur Alimentaire (Division de l'Est du Québec)

Colabor Distributeur Alimentaire est un important distributeur auprès de clients des services alimentaires et du marché de détail dans les régions de Québec, de la Mauricie, du Saguenay, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick et d'une partie de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord. Elle emploie environ 348 personnes et distribue près de 10 000 produits à partir de ses deux entrepôts situés à Lévis et Rimouski. Les clients de cette division se composent principalement d'exploitants de services alimentaires, magasins d'alimentation spécialisée, de clients institutionnels comme des établissements de santé, des écoles et des universités, certains autres clients de détail, en tout atteignant environ 5 000 clients. Colabor Distributeur Alimentaire offre une gamme complète de produits dont des produits congelés, des denrées sèches de consommation courante, des produits laitiers, des viandes, des poissons et fruits de mer, des fruits et légumes ainsi que des produits jetables et sanitaires. Elle offre donc une solution multiservice à ses clients.

Colabor Distributeur Alimentaire détient la certification « *Safe Quality Food* » (« SQF »), une norme spécifique à la salubrité alimentaire pour le secteur de l'entreposage et de la distribution afin d'être en mesure de confirmer à ses clients que les produits sont manipulés et distribués en respectant les normes les plus strictes sur le plan mondial. Cette norme SQF comprend le système *Hazard Analysis Critical Control Point* (« HACCP ») auquel ont été ajoutés des outils de gestion afin d'assurer son maintien et son amélioration continue.

Les Pêcheries Norref Québec inc. (Norref) (Division Centrale du Québec)

Norref est une entreprise spécialisée dans l'importation et la distribution de poissons frais et de fruits de mer dans la province de Québec et la région d'Ottawa et est reconnu comme le premier importateur et distributeur de ce type au Québec. Norref fonctionne à partir d'un entrepôt d'environ 40 000 pi² à Montréal, où elle emploie environ 109 personnes et distribue une gamme complète de produits de la pêche frais et congelés ainsi que des plats prêts-à-manger de poissons et de fruits de mer. Sa clientèle diversifiée se compose de supermarchés, de restaurants, d'hôtels, de traiteurs et de

poissonneries. Les installations de Norref sont certifiées HACCP et approuvées par le gouvernement fédéral pour vendre ses produits à l'échelle nationale.

Viandes Lauzon

Viandes Lauzon effectue la préparation et la transformation de viandes de qualité supérieure pour les provinces de Québec et d'Ontario, et est un important distributeur de marques de bœuf de grande notoriété telles que Boeuf Québec et Excel Premium Beef, ainsi que sa propre marque privée Signature. Viandes Lauzon est réputée, entre autres, pour ses produits, son expertise et pour un service à la fois efficace et souple aux secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du segment institutionnel. Viandes Lauzon mène ses activités à partir d'une usine d'environ 68 000 pi² située à Montréal et détient une certification HACCP ainsi qu'une approbation fédérale lui permettant de vendre ses produits à l'échelle nationale. Cette division compte environ 51 employés.

Segment grossiste

Le segment grossiste regroupe les activités du Centre de distribution de Boucherville (Boucherville).

Les ventes du Centre de distribution de Boucherville se composent de produits alimentaires, de produits connexes et de produits non alimentaires qu'il achète et fournit à des grossistes distributeurs qui, à leur tour, distribuent ces produits à plus de 25 000 clients exploitant dans les segments du marché de détail ou des services alimentaires au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Le Centre de distribution de Boucherville exploite un centre de distribution d'environ 371 000 pi² et compte approximativement 77 employés. Le Centre de distribution de Boucherville distribue environ 10 000 produits provenant de 600 fournisseurs et fabricants à sa clientèle principale composée de distributeurs en gros, de chaînes de magasins de détail intégrées et d'exportateurs de denrées alimentaires opérant en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et dans le Nord du Québec. Étant donné que la grande majorité de ces clients dispose d'une flotte de transport pour l'approvisionnement de leurs propres clients, le segment grossiste n'offre pas lui-même de services de livraison et, par conséquent, ne possède pas sa propre flotte de camions.

Fournisseurs

Colabor achète des produits à des fins de revente à ses clients auprès de plus de 600 fabricants et fournisseurs situés essentiellement au Canada. Aucun fournisseur ne compte pour plus de 10 % des achats de Colabor. Les produits de marque sont achetés directement auprès du fabricant ou du fournisseur, par l'entremise des représentants du fabricant ou du fournisseur ou de courtiers en produits alimentaires. Les produits de marque « Multi-Choix » et « Menu » sont achetés auprès des producteurs, des fabricants ou des emballeurs autorisés sous licence par Colabor. Colabor achète des produits en grandes quantités et les revend en plus petites quantités, selon les exigences de ses clients.

Pratiquement toutes les catégories de produits distribués par Colabor peuvent être obtenues auprès de divers fabricants et fournisseurs, et Colabor n'est pas tributaire d'une seule source d'approvisionnement pour une catégorie de produits donnée. Toutefois, les conditions du marché ou les exigences de ses clients dictent la disponibilité à des fins de distribution de certaines marques dominantes nationales, ne pouvant être obtenues qu'auprès de fournisseurs exclusifs.

Groupements d'achat

Colabor est membre actionnaire d'un groupe d'achat à l'échelle du Canada appelé ITWAL Ltée (« ITWAL »).

Installations

Colabor est locataire des installations à Boucherville totalisant environ 371 000 pi² d'espace d'entreposage, lequel bail vient à échéance le 31 décembre 2023. Tel qu'annoncé le 29 septembre 2022, Colabor déménagera vers la fin 2023 dans de nouvelles installations et elle y sera locataire pour une durée de plus de 20 ans. Celles-ci sont situées à l'Écoparc industriel de Saint-Bruno-de-Montarville et offriront une capacité d'entreposage d'environ 321 000 pi². En plus d'être situées stratégiquement, les nouvelles installations viseront les certifications LEED et Net Zéro Carbone et offriront une multitude de services prisés des travailleurs.

Colabor exploite également des centres de distribution à Lévis, Rimouski et Chicoutimi. Le centre de distribution de Lévis offre une capacité d'entreposage d'environ 170 000 pi² et est doté d'un équipement moderne pour la réception, l'entreposage et l'expédition de grandes quantités de marchandises. La conception du centre de distribution de Lévis

permet une augmentation d'environ 100 000 pi² à sa capacité d'entreposage, facilitant ainsi une expansion accrue. Ce bail vient à échéance le 27 avril 2033, en incluant les deux options de renouvellement de cinq années chacune. Le centre de distribution de Rimouski offre une capacité d'entreposage d'environ 105 000 pi² et celui de Chicoutimi de 13 500 pi².

Norref occupe des installations à Montréal d'environ 40 000 pi² aux termes d'un bail signé lors de l'acquisition de Norref par Colabor, lequel a été prolongé pour une période de 5 ans en juin 2020.

La division Viandes Lauzon quant à elle occupe des installations de 68 000 pi² à Montréal aux termes d'un bail, venant à échéance le 23 février 2028, avec possibilité de prolonger le bail pour un terme additionnel de 5 ans par la suite.

Surveillance en matière d'ESG

La Société est déterminée à être un membre responsable des communautés dans lesquelles elle exerce ses activités. Le comité de régie d'entreprise et gouvernance de la Société est chargé de surveiller les questions relatives à l'ESG.

La Société est également à établir une stratégie détaillée et mettre sur pied un comité de direction interne afin de surveiller les enjeux et mettre en place des initiatives en matière d'ESG.

La Société a répertorié les aspects prioritaires ESG qui suivent en tant que partie intégrante de sa détermination à être responsable sur le plan de la poursuite des activités:

- En ce qui concerne ses activités : (i) la qualité et la sécurité alimentaires; (ii) la résilience de la chaîne d'approvisionnement local; (iii) la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre; et (iv) la gestion des déchets.
- En ce qui concerne ses produits : (i) des aliments sains et une saine alimentation; et (ii) une commercialisation des produits transparente;
- En ce qui concerne ses employés : (i) des milieux de travail sains et sécuritaires; (ii) la liberté syndicale; et (iii) des occasions d'épanouissement et d'avancement de carrière pour une main-d'œuvre diversifiée;
- En ce qui concerne les collectivités au sein desquelles elle poursuit ses activités : (i) la sécurité alimentaire; et (ii) l'appui aux projets communautaires.

En outre, les risques propres aux changements climatiques sont évalués en permanence par la direction et examinés par le conseil d'administration de la Société d'un point de vue de gestion stratégique et de gestion des risques, et également pris en compte par le comité de régie d'entreprise et gouvernance de la Société dans sa surveillance permanente des questions relatives à l'ESG. La Société atténue ces risques grâce à une variété de stratégies, y compris les chaînes d'approvisionnement local, l'établissement de politiques d'approvisionnement, de manutention et d'entreposage des aliments et l'adoption de plans de poursuite des activités.

Salubrité des aliments et contrôle de la qualité

Dans le cadre de son programme de contrôle de la qualité, Colabor reconnaît que la salubrité des aliments, notamment des denrées périssables, est de la plus haute importance. Colabor a des politiques rigoureuses en matière d'approvisionnement, de manutention et d'entreposage des aliments visant à en garantir la qualité et la salubrité, ainsi qu'à assurer la traçabilité des produits livrés à ses clients, permettant à Colabor d'aider les fabricants et fournisseurs en cas de rappel d'un produit. Les installations de Norref et Viandes Lauzon sont certifiées HACCP et Colabor Distributeur Alimentaire possède une certification SQF.

Concurrence

La distribution et la commercialisation de denrées alimentaires sont des domaines extrêmement concurrentiels où rivalisent des intervenants de toutes tailles. Dans le marché des services alimentaires, la concurrence provient de grandes multinationales comme Sysco Corporation et Gordon Food Service (GFS Canada Company inc.), et d'autres intervenants régionaux au Québec.

Dans le secteur de la distribution au marché de la vente au détail, Colabor est en concurrence avec des distributeurs locaux, des distributeurs à intégration verticale nationaux et des magasins d'entrepôt comme Costco ou Presto. Bien que

le nombre de concurrents et le niveau de concurrence varient selon le produit et la région, bon nombre de concurrents de Colabor exercent des activités dans l'ensemble du territoire actuellement desservi par Colabor.

La direction est d'avis que le service, le prix, la gamme de produits offerts, le niveau de service de distribution, les produits de marque privée offerts et l'efficacité du système de gestion des stocks constituent les principaux facteurs de réussite des activités de la Société.

Technologies de l'information

Colabor possède des systèmes de gestion de commandes qui permettent à ses clients de placer et de confirmer une commande 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Les systèmes de gestion des commandes donnent de l'information sur la disponibilité d'un produit et l'état d'une commande, permettent le suivi des stocks et prennent en charge la distribution de produits alimentaires. Les systèmes de gestion des commandes de Colabor procurent, au service des achats, d'abondantes données leur permettant de mesurer le mouvement et la rentabilité de chaque article en stock, de prévoir les tendances saisonnières et de recommander des conditions d'achat, notamment la quantité de stocks à acheter. Les systèmes de gestion des commandes permettent également au service des achats de Colabor de tirer avantage des augmentations de prix ou de situations où le fabricant ou le fournisseur vend un article à escompte dans le cadre d'une promotion spéciale, une pratique industrielle dite « d'achats à terme ». Ces systèmes, qui fonctionnent conjointement avec les systèmes de gestion d'entrepôt, offrent des fonctions de transfert électronique de données et des interfaces comptables complètes. Colabor travaille à l'amélioration continue de ses systèmes informatiques afin de mieux répondre à ses besoins et à ceux de ses clients.

Droits de propriété intellectuelle

Bien que certaines marques de commerce sur les produits de marque privée soient importantes pour son entreprise, Colabor n'est pas tributaire d'une seule marque de commerce ou appellation commerciale. Toutefois, Colabor reconnaît l'importance de ses marques de commerce et noms de marque et de la nécessité de les protéger et d'en accroître la valeur. Colabor a pour politique d'enregistrer et de protéger ses marques de commerce. Colabor utilise des procédures et protections internes en vue de protéger la confidentialité de cette documentation et de l'information fournie par ses clients et fournisseurs.

Personnel

Au 31 décembre 2022, Colabor comptait environ 691 salariés à plein temps dont 349 étaient syndiqués et 342 n'étaient pas syndiqués. Colabor et ses entités sont parties à un total de 7 conventions collectives.

Aucune des entités de Colabor n'a d'historique de conflit de travail important de longue durée, et Colabor estime que sa relation avec ses employés est bonne.

FACTEURS DE RISQUE

Crises et urgences en matière de santé publique, comme les épidémies et les pandémies

La crise entourant la pandémie de la COVID-19 ou toute autre crise de santé publique pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. L'ampleur des répercussions que pourraient avoir la pandémie sur la Société et ses activités dépendra des développements futurs, qui comportent un degré élevé d'incertitude et qui ne peuvent être prévus avec certitude, ce qui comprend la propagation de la maladie, la durée de l'éclosion, les effets sur les dépenses des consommateurs, des fermetures temporaires d'installations, des pénuries, des perturbations temporaires ou à long terme de main-d'œuvre, les possibles perturbations temporaires ou à long terme dans la chaîne d'approvisionnement, ainsi que l'efficacité des mesures prises par les autorités québécoises et canadiennes. La direction supervise la gestion et coordonne les actions requises afin de protéger les employés, clients et partenaires de la Société des effets de la pandémie.

Conjoncture économique

Les activités de Colabor pourraient souffrir des fluctuations des variables économiques mondiales, nationales, régionales et/ou locales et de la confiance des consommateurs dans l'économie. L'évolution de la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur les habitudes de consommation, les déplacements et le tourisme dans certains marchés de la Société. Rien ne garantit que la conjoncture économique au Canada ni que quelque autre condition économique,

tendance cyclique, augmentation des taux d'intérêt ou autres facteurs n'auront pas un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de Colabor.

Concurrence

Le secteur de la distribution et de la commercialisation alimentaire est extrêmement concurrentiel. Colabor entre en concurrence avec d'autres distributeurs de denrées alimentaires et les divisions de distribution des chaînes de magasins d'alimentation. Certains de ces concurrents disposent d'exploitations plus importantes sur le marché et sont bien établis sur les marchés desservis par Colabor. Les regroupements au sein de l'industrie, la présence de distributeurs alimentaires internationaux et de grande surface et l'intensification de la concurrence pourraient exercer des pressions concurrentielles à la baisse sur les ventes et les marges.

Recrutement et rétention des employés

Colabor est tributaire de sa capacité à attirer et à retenir les employés clés ainsi qu'une équipe de direction solide. Si, pour une raison ou une autre, Colabor ne parvenait pas à attirer et à fidéliser suffisamment de gens compétents, ses activités, ses résultats financiers et sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques pourraient en souffrir.

Industrie à faible marge

L'industrie de la distribution alimentaire de gros dans laquelle Colabor fait principalement affaire se caractérise par de faibles marges bénéficiaires. Par conséquent, des pressions concurrentielles sur les prix, la modification des programmes de vente des fournisseurs, l'augmentation des taux d'intérêt, l'inflation des salaires et des coûts de l'énergie et la déflation des prix des denrées alimentaires constituent autant de facteurs susceptibles d'influer, notamment de manière défavorable, sur les résultats d'exploitation de Colabor.

Risque de changement dans les habitudes de consommation

Les activités de Colabor sont en partie tributaires de la croissance continue de l'intérêt manifesté par les consommateurs à l'égard de ses produits. Malgré les attributs des produits distribués par Colabor, l'évolution des préférences des consommateurs pourrait influencer sur la demande concernant les produits de Colabor. Par conséquent, Colabor analyse sur une base continue sa gamme de produits afin de minimiser l'impact que pourrait avoir tout changement important aux habitudes de consommation des consommateurs.

Responsabilité d'entreprise et gouvernance

Colabor n'est pas à l'abri de critiques et revendications en lien avec le respect de ses responsabilités sociales, économiques et environnementales ainsi qu'au niveau de la bonne gouvernance dans la gestion de son entreprise. En plus d'avoir un comité de régie d'entreprise et gouvernance en place, Colabor s'est dotée d'un code d'éthique, de diverses politiques, de règles de gouvernance pour ses employés et autres parties prenantes ainsi qu'une ligne de dénonciation indépendante et anonyme permettant la dénonciation de situations contraires à l'éthique.

Éthique et déontologie

Toute violation des politiques de la Société, des lois ou des pratiques commerciales éthiques risque d'entacher sérieusement la réputation et les marques de la Société et de nuire considérablement à sa performance financière. Dans le cadre de sa gestion des codes de conduite, la Société s'est dotée d'un code de déontologie et de conduite professionnelle que les administrateurs et les membres du personnel doivent respecter et auquel ils doivent adhérer régulièrement. La Société a aussi mis à la disposition du personnel un numéro d'urgence pour dénoncer, de manière anonyme et confidentielle, toute irrégularité. Rien ne garantit toutefois que ces mesures seront efficaces pour empêcher les violations de la loi ou des pratiques commerciales non éthiques.

Stratégie et plan d'affaires de l'entreprise

De nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société pourraient nuire à sa capacité à appliquer pleinement ses plans d'actions, en temps opportun et à en tirer les avantages escomptés. Voir *le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022*, à la section 2.3, laquelle section étant intégrée par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à [l'adresse www.sedar.com](http://www.sedar.com).

L'incapacité de Colabor à mettre en œuvre et à exécuter avec succès son plan stratégique et ses stratégies d'affaires en temps opportun et de façon coordonnée pourrait nuire à sa réputation, à ses activités, à sa situation financière, à ses occasions d'affaires et à ses résultats d'exploitation.

Plan de continuité des affaires

Des événements hors de son contrôle pourraient survenir et avoir une incidence sur les opérations de Colabor. Colabor a mis en place un plan de relève en cas de panne de courant avec l'ajout de génératrices mobiles et un système informatique de réserve pouvant servir immédiatement suivant un incident. Colabor est à finaliser l'élaboration d'un plan de continuité des affaires détaillé pour couvrir l'ensemble de ses activités, incluant celui relié au déménagement de son centre de distribution de Boucherville dans de nouvelles installations situées à Saint-Bruno-de-Montarville.

Systèmes d'information de gestion et cybersécurité

Colabor dépend de ses systèmes d'information de gestion à chaque étape de la vente de ses produits, y compris la saisie de la commande du client, l'établissement de la disponibilité des produits, l'obtention de délais optimaux de livraison et la prestation du service après-vente. De plus, ses systèmes d'information de gestion servent de source pour ses informations financières. Tout incident de sécurité relié aux technologies de l'information dont notamment par cyber-attaque, pourrait nuire à la disponibilité et l'intégrité de ces systèmes ou encore pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités, les résultats d'exploitations, la situation financière de la Société ainsi que sur l'atteinte à sa réputation, la communication de renseignements confidentiels ou personnels.

Engagements en capital, liquidité et dette

Colabor utilise ses flux de trésorerie disponibles liés aux opérations et sa capacité d'emprunt restante aux termes de sa Nouvelle facilité de crédit et du Nouveau prêt subordonné pour financer ses investissements en capital. Pour refinancer sa dette, Colabor dépend aussi des marchés financiers et, ces derniers étant volatils, Colabor pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader, ce qui l'empêcherait de conclure des acquisitions d'entreprises ou pourrait retarder des investissements en capital. Dans l'éventualité d'un refinancement, les modalités de toute nouvelle facilité de crédit pourraient être moins favorables, plus restrictives que les modalités actuelles de financement ou entraîner une hausse du coût de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités de la Société, en plus de resserrer les limiter relativement à ses activités.

Colabor pourrait être dans l'incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants et de maintenir une position de liquidité adéquate pour garantir et préserver la stabilité et solvabilité financière de la Société, poursuivre ses objectifs de croissance et financer les impératifs stratégiques et les obligations opérationnelles ou financières de l'entreprise.

Dilution pour les actionnaires existants

Le capital-actions de Colabor prévoit que la Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées moyennant contrepartie et sujet aux lois applicables selon les modalités établies par les administrateurs sans l'approbation des actionnaires. Les actionnaires ne jouissent d'aucun droit de préemption à l'égard des émissions ultérieures.

Insuffisance ou non-disponibilité de la protection en vertu de contrats d'assurance

Colabor détient une assurance des biens, de la responsabilité civile générale et des pertes d'exploitation ainsi qu'une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants. Ces assurances pourraient ne pas toujours être disponibles à des taux raisonnables du point de vue commercial, et le montant de garantie pourrait ne pas être suffisant pour couvrir toute responsabilité que Colabor pourrait être tenue d'assumer. D'autres hausses des coûts d'assurance, conjuguées avec la hausse des franchises, pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation pour Colabor. En outre, les pertes qui ne sont pas assurées pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière de Colabor et ses résultats d'exploitation.

Dépendance à l'égard des fournisseurs

Des événements négatifs pourraient affecter l'un ou plusieurs des fournisseurs de Colabor et entraîner des interruptions de service et des délais de livraison. Afin de remédier à cette situation, Colabor s'approvisionne auprès de plusieurs fournisseurs. Colabor, par l'entremise de ses relations d'affaires avec ses fournisseurs, détient un pouvoir d'achat nécessaire à sa rentabilité en lui permettant d'obtenir des remises concurrentielles en fonction du volume d'achat auprès de ces fabricants et fournisseurs. Toute modification à ces relations, sans autre alternative, pourrait réduire son pouvoir d'achat.

Changement défavorable dans les relations de travail

Au 31 décembre 2022, les entités de Colabor comptent 691 employés à temps plein, dont 349 sont régis par conventions collectives. La négociation de futures conventions collectives ou d'amendements à celles-ci pourrait détourner l'attention de la direction, et les modalités de ces conventions pourraient entraîner une hausse des frais d'exploitation et une baisse du bénéfice net. Si la direction ne réussit pas à négocier des conditions acceptables lors du renouvellement des conventions avec les syndicats, cela pourrait entraîner des grèves ou arrêts de travail et ainsi entraîner des perturbations sur les activités de l'entreprise, des hausses de coûts ou d'autres effets défavorables importants.

Santé et sécurité au travail

Des accidents de travail pourraient survenir dans les installations de Colabor ou sur la route. Afin de minimiser ce risque, Colabor a élaboré des programmes afin de promouvoir un lieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que des politiques en matière de prévention des accidents de travail. Colabor a formé un comité de santé et sécurité au travail qui est responsable de la prévention des accidents de travail avec des représentants dans chacune de ses installations.

Mauvaise presse et responsabilité du fait du produit

La production, la commercialisation et la distribution de produits alimentaires comportent un risque inhérent de responsabilité du fait du produit, de rappel de produits et de mauvaise presse connexe. Colabor peut faire face à des retours de produits faisant suite à des problèmes sanitaires. Ces retours peuvent créer un ralentissement des ventes d'une catégorie de produits pendant une certaine période et peuvent causer une certaine détérioration du chiffre d'affaires. Cependant, Colabor a actuellement tous les mécanismes nécessaires d'identification qui lui permettent de repérer les produits contaminés et a souscrit aux couvertures d'assurances adéquates à l'égard de ces risques. Par ailleurs, pour pallier ces risques, Colabor a mis en œuvre des procédures et des contrôles de sécurité alimentaire à l'ensemble de ses activités. Les principaux centres de distribution de viandes et poissons ont obtenu l'accréditation HACCP, soit la norme mondiale la plus élevée dans l'industrie.

Exigences législatives et réglementaires

Colabor est assujettie à plusieurs lois et règlements, notamment en matière de salubrité des aliments, de vente de certains produits réglementés par les gouvernements, de transport, de protection des données personnelles, de gouvernance et de droit de l'emploi et du travail. Toute modification aux lois et règlements touchant les activités de la Société peut avoir une incidence sur son rendement et sur ses activités. Colabor met en œuvre des processus afin de s'assurer de se conformer aux lois et les règlements applicables et du suivi de toute modification à ceux-ci ou de toute nouvelle loi et nouveau règlement.

Changements climatiques

Les autorités gouvernementales compétentes ont mis, ou pourraient mettre, en œuvre un certain nombre de mesures afin de répondre aux préoccupations sur les changements climatiques, lesquelles pourraient avoir des répercussions sur l'industrie et sur la Société, notamment au niveau des coûts de carburant, de l'électricité et du transport. Par ailleurs, les risques physiques liés aux changements climatiques pourraient avoir des répercussions sur la logistique de la chaîne d'approvisionnement et de livraison. Bien que Colabor évalue son profil en matière de développement durable et son incidence sur l'environnement (y compris niveau des risques liés aux changements climatiques), elle ne peut garantir que les efforts déployés pour les atténuer n'auront pas d'incidence défavorable sur les activités, résultats d'exploitation ou la situation financière.

Coûts des produits

Colabor est un important acheteur de produits alimentaires, lesquels peuvent être soumis aux risques du coût de l'inflation découlant de la hausse du prix des marchandises et d'autres coûts de production engagés par les fabricants de produits alimentaires. Dans l'éventualité d'une augmentation des prix des produits qui excéderait les prévisions et également dans l'éventualité où la Société ne pourrait contrebalancer une telle inflation des coûts par une augmentation des prix de vente ou par d'autres économies de coûts, cela pourrait se traduire par des conséquences défavorables sur les ventes et les marges.

Fluctuation des taux d'intérêt

L'objectif de la Société relativement à sa dette à long terme est de maintenir une partie de sa dette à long terme à taux fixe. Toute augmentation des taux d'intérêt applicables augmenterait la charge d'intérêts et aurait une incidence défavorable importante sur les flux de trésorerie et les résultats d'exploitation de la Société. La Société surveille la combinaison respective des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables afin de maintenir un niveau approprié compte tenu de la conjoncture économique. Rien ne garantit que les stratégies de gestion des risques mises en œuvre, le cas échéant, par la Société seront efficaces.

Prix des services publics et du carburant

L'électricité, le carburant et d'autres services publics ont été soumis à une volatilité considérable. Des hausses imprévues du coût de ces produits et services pourraient nuire à la performance financière de la Société. Si celle-ci ne parvient pas à maintenir des programmes de consommation et d'approvisionnement efficaces, ses résultats financiers pourraient s'en trouver compromis.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Politique de dividendes

Les décisions concernant le versement de dividendes sur les actions ordinaires sont prises par le Conseil d'administration en fonction des besoins financiers et d'autres conditions existant au moment pertinent. Les versements de dividendes seront également assujettis aux exigences de la LCSA, notamment les critères de solvabilité avant le versement de dividendes applicables aux sociétés régies par cette loi et ceux prescrits par les facilités de crédit de Colabor.

Le 12 mars 2015, Colabor a annoncé que, afin d'affecter davantage de ressources financières à ses opérations et à ses initiatives de croissance tout en affectant les sommes excédentaires au paiement de sa dette, le Conseil d'administration a jugé approprié de ne pas déclarer de dividende trimestriel. La Société n'a pas déclaré de dividendes depuis et ne prévoit pas déclarer de dividendes dans un avenir rapproché.

STRUCTURE DU CAPITAL

Actions

Le capital-actions de Colabor est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées pouvant être émises en série, toutes sans valeur nominale. Le texte qui suit décrit sommairement les droits, privilèges, restrictions et conditions qui se rattachent aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de Colabor.

Les porteurs d'actions ordinaires de Colabor ont le droit de recevoir les dividendes que le Conseil d'administration peut déclarer de temps à autre, d'exprimer une voix par action aux assemblées des actionnaires et, en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Colabor, de recevoir leur quote-part du reste des biens et de l'actif de la Société, sous réserve des droits des actions privilégiées de Colabor qui auraient priorité de rang sur les actions ordinaires.

Les porteurs d'actions privilégiées de Colabor auront le droit de recevoir en priorité sur les actions ordinaires de Colabor et sur les actions de catégorie de rang inférieur aux actions privilégiées de Colabor, les dividendes que le Conseil d'administration peut déclarer et d'un montant déterminé ou pouvant être calculé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant à la série applicable; et, en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Colabor, de recevoir, avant qu'un montant ne soit versé ou qu'un bien ne soit distribué aux porteurs d'actions ordinaires de Colabor et d'actions de quelque autre catégorie de rang inférieur aux actions privilégiées de Colabor, le montant prévu, selon les statuts de Colabor ou dans les conditions se rattachant à la série applicable, payable sur celle-ci au titre de quelque remboursement de capital, prime et dividende accumulé impayé (y compris tous les dividendes

cumulatifs, déclarés ou non). Les porteurs d'actions privilégiées de Colabor n'auront pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, à moins que la législation applicable ne prescrive ou ne permette un vote distinct en tant que catégorie ou série, auquel cas chaque porteur aura le droit d'exprimer un vote par action. Le Conseil d'administration a le droit de fixer, de temps à autre, le nombre de chaque série d'actions privilégiées de Colabor et d'en établir la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Au 1^{er} mars 2023, 101 954 885 actions ordinaires de Colabor étaient émises et en circulation.

MARCHÉ POUR LA NEGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « GCL ».

Les tableaux suivants indiquent la fourchette mensuelle des prix plafonds et planchers par part à la clôture du marché des actions ordinaires de Colabor, ainsi que le volume mensuel total de ces titres négociés à la Bourse de Toronto au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

| <u>Mois</u> | <u>Actions ordinaires</u> | | <u>Volume</u> |
|----------------|---------------------------|------------|---------------|
| | <u>Haut</u> | <u>Bas</u> | |
| Janvier 2022 | 0,76 \$ | 0,65 \$ | 1 269 500 |
| Février 2022 | 0,81 \$ | 0,66 \$ | 1 002 700 |
| Mars 2022 | 0,88 \$ | 0,70 \$ | 1 103 400 |
| Avril 2022 | 0,95 \$ | 0,80 \$ | 689 100 |
| Mai 2022 | 0,89 \$ | 0,73 \$ | 251 400 |
| Juin 2022 | 0,85 \$ | 0,68 \$ | 275 100 |
| Juillet 2022 | 0,89 \$ | 0,69 \$ | 356 800 |
| Août 2022 | 0,82 \$ | 0,69 \$ | 333 400 |
| Septembre 2022 | 0,76 \$ | 0,68 \$ | 204 700 |
| Octobre 2022 | 0,87 \$ | 0,71 \$ | 437 100 |
| Novembre 2022 | 0,84 \$ | 0,75 \$ | 317 800 |
| Décembre 2022 | 0,77 \$ | 0,70 \$ | 503 300 |

ADMINISTRATEURS ET DIRECTION

Administrateurs

Au 1^{er} mars 2023, le Conseil d'administration est composé de huit administrateurs. Le conseil est constitué d'une majorité d'administrateurs « non reliés » (au sens des politiques de la Bourse de Toronto en matière de régie d'entreprise) et « indépendants » (au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières). Les administrateurs demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés ou élus. Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des administrateurs actuels de Colabor, leur fonction et occupation, et les titres détenus en propriété véritable par chacun d'eux, ou sur lesquelles ils exercent une emprise, le cas échéant, en date du 1^{er} mars 2023 :

| <u>Nom et lieu de résidence</u> | <u>Fonction et période</u> | <u>Principale occupation</u> | <u>Titres détenus (actions ordinaires)</u> |
|---|---|------------------------------|--|
| Marc Beauchamp Outremont (Québec) Canada | Administrateur ⁽⁴⁾ depuis juin 2022 | Administrateur de sociétés | 608 000 |
| Danièle Bergeron Lorraine (Québec) Canada | Administrateur ^{(4) (5) (6)} depuis novembre 2019 | Administratrice de sociétés | 0 |

| <u>Nom et lieu de résidence</u> | <u>Fonction et période</u> | <u>Principale occupation</u> | <u>Titres détenus (actions ordinaires)</u> |
|---|--|---|--|
| Jean Gattuso Montréal (Québec) Canada | Administrateur ^{(5) (6)} depuis octobre 2021 | Administrateur de sociétés | 6 000 |
| J. Michael Horgan Toronto (Ontario) Canada | Administrateur ⁽⁴⁾ depuis février 2017 | Administrateur de sociétés | 20 000 |
| Robert B. Johnston Isle of Palms (Caroline du Sud) États-Unis | Administrateur ^{(5) (6)} depuis octobre 2016 | Vice-président exécutif et chef de la stratégie, The InterTech Group, inc. (société de portefeuille) | 135 000 |
| Denis Mathieu Longueuil (Québec) Canada | Administrateur ⁽³⁾ depuis janvier 2018 | Président et chef de la direction de Novexco inc. | 48 000 |
| François R. Roy Montréal (Québec) Canada | Administrateur ⁽²⁾ depuis le 26 mai 2020 | Administrateur de sociétés | 50 000 |
| Warren J. White Dollard-des-Ormeaux (Québec) Canada | Administrateur ⁽¹⁾ depuis janvier 2018 | Administrateur de sociétés | 30 000 |

⁽¹⁾ Président du conseil

⁽²⁾ Président du comité d'audit

⁽³⁾ Président du comité des ressources humaines et Président du comité régie d'entreprise et gouvernance

⁽⁴⁾ Membre du comité d'audit

⁽⁵⁾ Membre du comité des ressources humaines

⁽⁶⁾ Membre du comité régie d'entreprise et gouvernance

Biographies

On trouvera ci-après un bref profil des administrateurs :

Marc Beauchamp, compte plus de 42 ans d'expérience dans l'industrie du capital-investissement et capital de risque. En 1981, M. Beauchamp fonde Novacap, une société d'investissement devenue l'une des plus importantes dans le domaine du placement privé et du rachat d'entreprise. Sous son leadership, Novacap a permis à de multiples entreprises de croître et devenir des acteurs d'envergure mondiale dans leurs marchés respectifs. M. Beauchamp, administrateur expérimenté, a siégé sur plusieurs conseils dont celui de Novacap, plusieurs entreprises de son portefeuille et du fonds de dotation de l'Université McGill. Il siège présentement sur le conseil d'administration de l'Institut Fraser et est aussi impliqué dans le « programme de persévérance scolaire » de la Société St-Vincent Paul. M. Beauchamp est titulaire d'un HBA de la Ivey School of Business de London, Ontario, et d'un MBA de la Columbia University de New York. Il s'est vu décerner plusieurs prix au cours de sa carrière, dont « Entrepreneur d'exception » par les Nouveaux Performants, « Bâtisseur de l'année » par le magazine Commerce et « Capital bâtisseur » de Réseau Capital.

Danièle Bergeron, détient un MBA exécutif de McGill-HEC et une certification ASC est du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval où elle a aussi complété une formation en gouvernance des TI. Elle siège aux conseils d'administration de Kamik et Globocam. Mme Bergeron a développé une solide expérience en positionnement stratégique, en transformation numérique et organisationnelle dans des marchés concurrentiels et des environnements en mutation. Elle a œuvré dans le commerce de détail, la transformation alimentaire, la distribution et l'immobilier commercial. Son parcours professionnel l'a amené à occuper plusieurs rôles exécutifs : présidente, chef de la direction de Mayrand, vice-présidente, chef de l'exploitation chez Sail, présidente de Mobilia et vice-présidente exécutive de la Maison Ogilvy.

Jean Gattuso, est un administrateur de sociétés expérimenté. Il siège sur plusieurs conseils d'administration dont celui de LetkoBrousseau, une importante société de gestion d'actifs, La Tablee des Chefs, ainsi que sur les conseils consultatifs de deux sociétés à capital privé. M. Gattuso s'est joint à Lassonde en 1987 où il a occupé divers postes exécutifs séniors au sein de la filiale A. Lassonde inc. entre 1995 et 2009. M. Gattuso a été nommé chef de l'exploitation d'Industries Lassonde inc. en 2009 et a occupé les fonctions de président et chef de l'exploitation de 2012 à 2021, en plus d'occuper le poste de président et chef de la direction de plusieurs filiales et le poste de président du conseil d'administration de la filiale américaine d'Industries Lassonde inc. Sous son leadership, l'entreprise est devenue le plus grand fabricant de jus et de boissons de fruits au Canada et s'est taillée une place de chef de file en Amérique du Nord. M. Gattuso détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il s'est mérité de nombreuses distinctions au cours de sa carrière, incluant « Personnalité de l'année » du monde alimentaire en 2003, « Entrepreneur de l'année 2008 » d'Ernst & Young au Québec, le prix « MBA de l'année » en 2014, ainsi que le Golden Pencil Award en 2015.

J. Michael Horgan, est un administrateur de sociétés. De 2010 à 2013, M. Horgan a été président de la division Services Eurest pour Groupe Compass Canada. M. Horgan a également été co-chef de la direction et président de Hurley Group of Companies jusqu'en 2010 et était responsable de la planification stratégique de l'entreprise, des comptes majeurs et des acquisitions. Jusqu'en 2016, M. Horgan était un associé directeur de la National Service Alliance (NSA). M. Horgan a été administrateur de la Building Service Contractors Association International (« BSCAI ») de 1997 à 2000 et a été membre du comité exécutif de BSCAI de 2007 à 2011. Il a siégé sur le conseil d'administration de Varsity Facility Services et de 4 M Facility Solutions. Il est récipiendaire du Rose Award for Outstanding Volunteer 2014 de la Sunnybrook Foundation. M. Horgan est titulaire d'un baccalauréat en histoire de Loyola College de l'Université de Montréal.

Robert B. Johnston, est vice-président directeur et chef de la stratégie de The InterTech Group, inc. Il a été auparavant chef de la direction et vice-président du conseil de la Compagnie de La Baie D'Hudson. M. Johnston est président du conseil d'administration de Supremex, inc. et administrateur de RGC Resources inc., de Circa Enterprises inc., Swiss Water Decaffeinated Coffee inc. et de FIH Group PLC. M. Johnston est titulaire d'un MBA de l'École de gestion John Molson, d'une maîtrise en politique publique et administration publique et d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia et du titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a également complété le programme de gestion avancée et de leadership de l'Université de Oxford.

Denis Mathieu, possède une vaste expérience dans le domaine de la distribution. Il occupe présentement le poste de président et chef de la direction de Novexco inc., leader canadien de la distribution de produits de bureau. De 2007 à 2015, M. Mathieu a œuvré au sein d'Uni-Sélect inc., le plus important distributeur de pièces automobiles au Canada, notamment à titre de vice-président exécutif services corporatifs et chef de la direction financière. Il avait antérieurement occupé divers postes de gestion et de direction au sein de Transcontinental inc. et de la Corporation du Groupe la Laurentienne. Denis Mathieu est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et il possède un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et un MBA de l'Université de Sherbrooke.

François R. Roy, est administrateur de sociétés depuis 2010. Il a été vice-président principal, administration et finances, de l'Université McGill de 2007 à 2010. De 2000 à 2003, il a été chef de la direction financière de Société Télémedia, une société de portefeuille fermée. De 1998 à 2000, il a été vice-président exécutif et chef de la direction financière de Québecor inc., une entreprise dans les domaines des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture et de 1997 à 1998, vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Avenor inc., un fabricant de papier journal et de produits du bois.

Warren J. White, en plus de celui de Colabor, il siège au conseil d'administration de Supremex et Circa Enterprises inc. Avant de prendre sa retraite en 2015, il a occupé de nombreux postes de direction au sein de grandes sociétés internationales, incluant CGI, Alcan, Dominion Textiles et Lafarge, avec des responsabilités allant des technologies de l'information à la finance, l'approvisionnement et la planification stratégique. M. White est comptable professionnel agréé et titulaire d'un MBA de l'université Concordia, où il enseigne actuellement les technologies de l'information dans le cadre du programme EMBA.

Membres de la haute direction

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des membres de la haute direction de Colabor en poste au 1^{er} mars 2023 ainsi que leur fonction :

| <u>Nom et lieu de résidence</u> | <u>Fonction</u> |
|--|-----------------------------------|
| Louis Frenette | Président et chef de la direction |

| Nom et lieu de résidence | Fonction |
|--|---|
| Montréal (Québec) Canada | |
| Pierre Blanchette Laval (Québec) Canada | Vice-président sénior et chef de la direction financière |
| Bernard Carrier, Varenes (Québec) Canada | Vice-président, Opérations |
| Michel Delisle Montréal (Québec) Canada | Vice-président, Technologies de l'information |
| Mathieu Dumulong Ste-Julie (Québec) Canada | Vice-président, Ventes |
| Marie-France Laberge Longueuil (Québec) Canada | Contrôleur corporatif |
| Pascal Rodier Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) Canada | Avocat général et secrétaire corporatif |
| Jean-Roch Thiffault Boucherville (Québec) Canada | Directeur général Norref et Vice-président opérations Viandes Lauzon |
| Elisabeth Tremblay Verdun (Québec) Canada | Vice-présidente, Ressources humaines et communications |
| Daniel Valiquette Boucherville (Québec) Canada | Vice-président, Négociations centralisées et marques privées |

Notices biographiques

On trouvera ci-dessous un bref profil des principaux dirigeants de Colabor :

M. Louis Frenette, Président et chef de la direction – M Frenette s’est joint à Colabor le 25 novembre 2019 et possède une très grande expérience dans l’industrie de l’alimentation. Il a notamment été président et chef de la direction de Parmalat Canada, Bonduelle Amérique du Nord et Danone Canada.

M. Pierre Blanchette, Vice-président sénior et chef de la direction financière – M. Blanchette s’est joint à Colabor le 25 mai 2021 et possède plus de 25 ans d’expérience dans le domaine de la finance corporative. Avant de se joindre à Colabor, il a travaillé, entre autres, au sein de Fiera Capital Corporation, une société de gestion de placements indépendante de premier plan où il a occupé différents postes, tels que Vice-président principal, trésorerie et impôts, Vice-président exécutif, finances, division US et Vice-président principal, finances.

M. Bernard Carrier, Vice-président, Opérations — M. Carrier s’est joint à Colabor en mars 2021 et cumule plus de 20 années d’expérience dans la logistique ainsi que dans l’industrie alimentaire, dont six ans à titre de Vice-président régional, Québec pour Gardaworld Transport de Valeurs, cinq ans pour les Brasseries Sleeman Ltée comme directeur de la logistique ainsi que neuf ans à la Compagnie d’embouteillage Coca-Cola comme Directeur régional du service complet-est du Canada.

M. Michel Delisle, Vice-président, technologies de l’information — M. Delisle s’est joint à un prédécesseur de Colabor en 1993 en tant que responsable des systèmes de technologies de l’information et a été président de Gestion Informatique Colabor inc. de 2000 à juin 2005. À la clôture du premier appel public à l’épargne, M. Delisle entra au service de Colabor en qualité de vice-président, Technologies de l’information. De 1986 à 1993, M. Delisle était au service de Systèmes d’ordinateur Mitech inc., société de développement de logiciels. M. Delisle détient un diplôme technique en informatique du Cégep Ahuntsic.

M. Mathieu Dumulong, Vice-président, Ventes — M. Dumulong s’est joint à Colabor en 2016 à titre de directeur général du segment grossiste de Boucherville avant d’être promu vice-président des ventes de Colabor à l’été 2018. M. Dumulong cumule plus de 20 ans d’expérience dans l’industrie alimentaire, dont six ans à titre de directeur général des ventes à la Brasserie Molson Coors. Il a également été propriétaire de deux restaurants sur la Rive-Sud de Montréal.

Mme Marie-France Laberge, Contrôleur corporatif — Mme Laberge s’est jointe à Colabor le 19 août 2019 à titre de contrôleur corporatif. Elle possède plus de 25 ans d’expérience en finance, ayant occupé différents rôles auprès de sociétés publiques et privées, dont Services de Transport FLS Ltée, GDI services aux immeubles et KPMG. Elle est

membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et possède un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.

M. Pascal Rodier, Avocat général & secrétaire corporatif — M. Rodier s'est joint à Colabor en juin 2021 et possède une solide expérience dans les affaires juridiques, la conformité et la gouvernance. Avant son arrivée chez Colabor, M. Rodier a occupé divers postes chez Danone, dont celui de Chef de la conformité – Amérique du Nord, ainsi que Directeur sénior des affaires juridiques pour le Canada. M. Rodier a également travaillé plusieurs années en droit bancaire et financement au sein de la firme Norton Rose Fulbright et, avant sa carrière de juriste, en gestion de la chaîne d'approvisionnement.

M. Jean-Roch Thiffault, Directeur général Norref et Vice-président opérations Viandes Lauzon — M. Thiffault s'est joint à Norref en 1995 à titre de vice-président des ventes, et il a pris la direction générale de cette filiale en 2010. Il possède plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de la préparation et la transformation de viandes et poissons, ainsi que leur distribution.

Mme Elisabeth Tremblay, Vice-présidente, ressources humaines et communications — Avant de se joindre à Colabor en 2018, Mme. Tremblay a occupé des postes similaires au sein d'entreprises de renom tels que la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (« CN »), Grupo Bimbo et Saputo inc. Elle possède une expertise en relations de travail, gestion du changement et en développement organisationnel. Cette dernière, est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et elle est aussi membre du Barreau du Québec.

M. Daniel Valiquette, Vice-président, négociations centralisées et marques privées — M. Valiquette s'est joint à Colabor le 1er octobre 2018. Précédemment il a connu une longue carrière chez Alimentation Couche-Tard (« Couche-Tard ») pour y avoir occupé plusieurs postes notamment en tant que directeur de l'approvisionnement national pour le Canada au cours de ses quatre dernières années au sein de cette entreprise. M. Valiquette est un spécialiste en matière de négociations d'ententes de mise en marché auprès des fournisseurs.

Au 1^{er} mars 2023, les administrateurs et dirigeants de Colabor, collectivement, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, ou exerçaient une emprise sur 1 933 997 actions ordinaires, représentant environ 1,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Comité d'audit

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit est présentée à l'Annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

En tout temps, chaque membre du comité d'audit est indépendant et possède les compétences financières requises décrites dans le Règlement 52-110.

Le comité d'audit est présentement composé de trois administrateurs, soit François R. Roy (président), J. Michael Horgan et Danièle Bergeron.

La formation et l'expérience pertinentes des membres du comité d'audit sont présentées dans les biographies des administrateurs. (Voir la section *Administrateurs et direction – Administrateur – Biographie* de la présente notice annuelle).

Honoraires d'audit

PricewaterhouseCoopers S.R.L./ S.E.N.C.R.L. (« PwC ») est l'auditeur externe indépendant de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé le 25 décembre 2021, les honoraires facturés à la Société par PwC sont indiqués ci-dessous :

| | <u>2022</u> (\$) | <u>2021</u> (\$) |
|--------------------|------------------|------------------|
| Honoraires d'audit | 262 000 | 227 500 |

| | | |
|---|----------------|----------------|
| Honoraires pour services liés à l'audit | 16 000 | 22 790 |
| Honoraires pour services fiscaux | - | - |
| Autres honoraires | 59 681 | 5 645 |
| Total | 337 681 | 255 935 |

Le comité d'audit a établi que les services non liés à l'audit que fournit PwC ne nuisent pas à son indépendance en tant qu'auditeur.

Une description de chaque type d'honoraires suit.

Honoraires d'audit : Des honoraires ont été versés en contrepartie des services d'audit.

Honoraires pour services liés à l'audit : Des honoraires pour services liés à l'audit ont été versés en contrepartie de services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers annuels et qui n'entrent pas dans les honoraires d'audit susmentionnés. Ces services comprenaient essentiellement les consultations comptables et les mandats spéciaux d'audit dans le cadre d'opérations stratégiques.

Autres honoraires : Les honoraires indiqués à titre d'« Autres honoraires » dans le tableau qui précède ont été versés en contrepartie de produits et services autres que ceux liés aux honoraires d'audit et aux honoraires pour services liés à l'audit susmentionnés. Il s'agit principalement de services consultatifs de soutien sur des questions opérationnelles.

Politique et procédure d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique à l'effet que les auditeurs peuvent, en sus des services d'audit, fournir d'autres services, sous réserve de leur autorisation préalable par le comité d'audit. Le chef de la direction financière peut, de plus, retenir les services des auditeurs de Colabor afin d'exécuter des services qui ne sont pas reliés à l'audit, sous réserve que le comité d'audit en soit informé lors d'une réunion subséquente.

Conflits d'intérêts

Sauf tel qu'autrement divulgué à la présente notice annuelle, aucun administrateur ou dirigeant de Colabor ne détient d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute transaction importante depuis le début du dernier exercice financier de Colabor.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Colabor ou ses filiales sont impliquées dans des procédures judiciaires, poursuites et réclamations faisant partie du cours normal des affaires d'une société du secteur de la distribution alimentaire et grossiste en alimentation. Toutefois, Colabor ne croit pas que l'issue défavorable de telles procédures, poursuites ou réclamations aurait un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Colabor ou ses filiales ne font pas l'objet, ni n'ont fait l'objet, au cours de l'année terminée le 31 décembre 2022, i) d'amendes ou des sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation canadienne en valeurs mobilières ni n'a conclu une entente de règlement avec une telle autorité de réglementation, ni ii) ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable lorsqu'il prend une décision en matière de placement.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Hormis ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun des administrateurs ni aucun des hauts dirigeants de la Société, (ii) aucune personne qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions, ou qui exerce un contrôle direct ou indirect sur plus de 10 % des actions, ni (iii) aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ou qui font partie du même groupe, n'a eu d'intérêt, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois dernières années ou dans toute opération proposée qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société, à l'exception de certaines transactions entre parties liées. Voir le *rapport de gestion pour*

l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à la section 7, laquelle section étant intégrée par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc. dont le principal bureau des transferts est situé à Montréal (Québec). Le Fiduciaire des débiteurs relativement aux Débiteurs est Société de fiducie Computershare du Canada, qui a son principal bureau des transferts à Montréal (Québec).

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, les contrats conclus par le Fonds Colabor et Colabor au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ou qui sont toujours en vigueur en date des présentes, sont les suivants :

- convention de souscription en date du 22 février 2013 avec la CDPQ relativement au placement privé d'actions ordinaires pour un produit brut de 15 000 000 \$;
- convention de souscription garantie et de vote de soutien en date du 14 juillet 2016 entre Colabor, Robraye, CDPQ, CDP Investments inc., FSTQ, IQ, Zucker et Z-Holdings North ULC, relativement aux Opérations de recapitalisation;
- convention de crédit en date du 18 février 2021 entre Colabor comme emprunteur et la Banque Toronto-Dominion et la Banque de Montréal, et Norref, en tant que caution, relativement à la Nouvelle facilité de crédit, tel qu'amendée de temps à autres;
- convention de crédit en date du 18 février 2021 entre Colabor et IQ relativement au Nouveau prêt subordonné tel qu'amendée de temps à autres.

Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

INTERETS DES EXPERTS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés, Montréal (Québec), sont les auditeurs externes de la Société et ont déclaré être indépendants à l'égard de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

On peut trouver des renseignements supplémentaires relatifs à Colabor sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

D'autres renseignements, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que les principaux porteurs des titres de Colabor figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de Colabor visant son assemblée annuelle des actionnaires de Colabor. On peut également trouver d'autres renseignements dans les états financiers et dans le rapport de gestion de Colabor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.
